



Doc. 100

06 décembre 1951

Protection en cas de guerre des objets d'art ou présentant une valeur historique

Rapport¹

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Rapporteur: M. Victor LAROCK, Belgique, Groupe socialiste

La commission soumet à l'Assemblée le projet de Recommandation suivant :

1. 1951 - 3e session - Deuxième partie



Projet de Recommandation

L'Assemblée,

Reconnaissant que les richesses culturelles font partie du patrimoine commun des peuples de l'Europe,

Convaincue que les circonstances actuelles exigent qu'un effort commun soit dès à présent tenté en vue d'assurer leur protection au moyen d'un accord international,

Considérant que la préparation d'une convention à cet effet est actuellement à l'étude à l'UNESCO,

Recommande au Comité des Ministres, d'inviter les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe à souscrire, à titre individuel, à la déclaration préparée par l'UNESCO, en attendant l'élaboration de cette convention.